

# **Présentation RGPD - 7 mai 2018**

## **Propos introductifs du Ministre d'Etat**

M. le Président de la Commission pour le développement numérique du Conseil National ;

M. l'Adjoint au Maire ;

M. le Président de la CCIN ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de Services ;

Nous sommes réuni cet après-midi comme vous le savez, pour parler du nouveau règlement européen, le RGPD, qui va modifier en profondeur les règles de protection des données à caractère personnel et ce, dès le 25 mai.

Me Alain BENSOUSSAN, auquel je vais céder la parole dans un instant, nous expliquera les tenants et les aboutissants de cette réforme.

Comme tous les pays tiers, Monaco sera en effet concernée par l'application de ces nouvelles règles, aussi bien pour ses entreprises que pour son secteur public.

Il était important donc d'organiser cette session de sensibilisation, non seulement des acteurs économiques de la Principauté – ce qui a été fait ce matin, mais également des services de l'Administration et des autorités publiques.

Je voudrais de mon côté profiter de cette occasion, offerte par l'actualité, pour évoquer brièvement la question des données – ce que l'on appelle, par anglicisme, la *data* ou le *big data* – pour souligner l'importance des millions de traces que nous laissons au fil de nos activités numériques.

Ces traces sont souvent évoquées de manière inquiétante – et elles doivent parfois d'ailleurs susciter des inquiétudes légitimes, quant aux libertés publiques et au respect de la vie privée.

C'est pourquoi il est important d'encadrer leur collecte, leur stockage et leur utilisation, comme le nouveau règlement européen nous incite à le faire.

Mais ces traces recèlent aussi de formidables opportunités.

Des opportunités en termes d'usages, puisque, grâce à elles, les usagers ont accès à des informations et à des services de plus en plus personnalisés, de plus en plus adaptés à leurs besoins et à leurs désirs.

Des opportunités en termes de services, puisque ces données permettent d'améliorer les services offerts par les entreprises et les services publics. C'est le principe même de la smart city, qui n'est rien d'autre qu'un usage pertinent des données, au service du public et de l'amélioration de la ville.

Et ces traces recèlent aussi de formidables opportunités en termes de croissance, puisqu'elles constituent une ressource sans équivalent pour l'invention et le développement de nouvelles activités.

En conséquence, s'il est nécessaire d'encadrer leur collecte et leur usage, il est aussi nécessaire de prendre conscience de ce qu'elles offrent, et de s'inscrire dans ce grand mouvement mondial qu'elles suscitent.

Il y a là une opportunité pour Monaco.

Une opportunité que le Gouvernement souhaite saisir, à travers plusieurs chantiers importants :

- le développement de la smart city,
- le renforcement de notre écosystème numérique,
- et la mise en œuvre d'une vraie stratégie sur ces sujets, avec notamment la nomination, il y a quelques semaines d'un Délégué Interministériel chargé de la Transition numérique.

Pour autant cette ambition requiert la mobilisation de tous et l'engagement.

Nous sommes ici, afin de mieux comprendre ce qui se joue à travers la mise en œuvre de ce règlement, dit RGPD.

Et pour ce faire, je passe la parole à Me Alain BENSOUSSAN.